Assemblée générale élective du CRE HAUTS DE FRANCE
du 19 Avril 2021

Formulaire de soutien de la candidature à la Présidence du CRE
(Art. 7.A du règlement intérieur)

Je soussigné(e)……

Responsable légal et titulaire de la licence de dirigeant du groupement équestre adhérent actif 2021 de la FFE :

Nom du groupement équestre : ……..

Code adhérent FFE : |__|__|__|__|__|__|__|

Adresse : ……..

Code postal : |__|__|__|__|__| Ville : …… ……

Apporte mon soutien exclusif à la candidature
(Vous ne pouvez soutenir qu'un seul candidat sous peine d'invalidité de votre soutien)

De …… à la présidence du CRE ……...

Date.....2021

Signature et cachet du groupement équestre

CE FORMULAIRE DUMENT RENSEIGNE DOIT ETRE ADRESSE AU CANDIDAT SOUTENU.

En référence à l'art. 32 de la loi n°78-17 du 7 janvier 1978, les données mentionnées ci-dessus sont collectées par la Fédération Française d'Equitation (FFE) responsable du traitement dans le but de la gestion administrative de la liste des soutiens aux candidats à la présidence du CRE, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures à la présidence de la FFE, en application de l'art. 6-1 du règlement intérieur de la FFE. Les réponses sont obligatoires, faute de quoi, le soutien ne pourra être comptabilisé au profit du candidat concerné. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de la FFE. Les données collectées vous concernant ne seront pas cédées ou communiquées à des tiers.

Le présent bulletin de collecte est susceptible de concerner des données nominatives à caractère personnel, tombant sous le champ d'application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers, et aux libertés. En conséquence, le candidat, qui procède lui-même à la collecte est considéré comme agissant pour le compte et sur instruction de la FFE, responsable du traitement. Le candidat est personnellement responsable, à ce stade, du respect des dispositions de la loi susvisée, notamment quant à la protection, la sécurité et la confidentialité des données collectées, au sens de l'art.34 de la loi susvisée, le cas échéant sous les peines rappelées à l'art. 50 de la même loi, sans préjudice des poursuites disciplinaires qui seraient intentées à cet égard. L'activité de recherche de soutiens et de collecte d'informations y afférente vaut, de la part du candidat, acceptation pleine et entière de ces conditions.

La liste des groupements équestres adhérents par département est consultable sur le site www.ffe.com, page d'Accueil à la rubrique « Trouver un club ».